

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le onze d'avril, le Conseil municipal de la commune de RENAISON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Jacques THIROUIN, Maire.

Nombre de membres en exercice : 22

Présents : 18

Votants : 22

Etaient présents : Mmes et MM. Jacques THIROUIN, Michel GAY, Arlette RONDEPIERRE, Muriel MARCELLIN, Joël THIVEND, Sylvie GALLAND, Laurent BELUZE, Marie CHERVIER, Christiane THEVENET, Didier PICARD, Charles PERROT, Jean-Claude JOANIN, Joseph NGUYEN, Valérie MEUNIER, Dominique MUZELLE, Evelyne DEVEAUX, Emilie GIRARD et Ludovic PICOT

Absents excusés : M. Jean-Jacques BESACIER, Mme Claudine CLAIR D'ANTONIO, M. Nicolas GAUTHIER et Mme Christelle DUBOUIS-BAGLAN

Procurations : M. Jean-Jacques BESACIER à M. Dominique MUZELLE, Mme Claudine CLAIR D'ANTONIO à M. Joseph NGUYEN, M. Nicolas GAUTHIER à Mme Valérie MEUNIER et Mme Christelle DUBOUIS-BAGLAN à Mme Emilie GIRARD

Date de convocation du Conseil municipal : le 4 avril 2019

Secrétaire de séance : M. Ludovic PICOT

1 – Procès-verbal de la réunion du 12 mars 2019:

Adopté à l'unanimité.

2 – Délégation de compétence : compte-rendu des décisions prises :

3 – Affectation du résultat de l'exercice 2018 – Budget général

N° 2019-04-11/01

Monsieur Michel GAY, Adjoint au Maire délégué aux Finances, explique qu'il convient d'affecter le résultat de l'exercice 2018.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

Constatant l'approbation du compte administratif de l'exercice 2018 par une délibération N°2019-03-12/01 du 12 mars 2019 ;

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018 tel que défini par délibération N° 2019-03-12/01 du 12 mars 2019 ;

Constatant que le compte administratif présente :

- Un excédent de fonctionnement de 585 993.91 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2018

Résultat de l'exercice

Excédent 585 993.91 €

Affectation obligatoire

* A l'apurement du déficit *sans objet*

* Exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068) 288 337.16 €

Solde disponible

Affectation complémentaire en réserves (art. 1068) 160 000.00 €

Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créateur- ligne 002) 137 656.75 €

➔ POUR à l'unanimité

4 – Budgets primitifs 2019

4.1 Budget général et vote des taux des 3 taxes d'imposition

Vote des taux d'imposition 2019

N° 2019-04-11/02

Monsieur Michel GAY, Adjoint au Maire en charge des Finances, invite le Conseil municipal à fixer les taux des 3 taxes locales. Il donne connaissance de « *l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2019* » (N° 1259 COM) qui indique les nouvelles bases d'imposition prévisionnelles pour 2019, les allocations compensatrices à recevoir ainsi que les taux plafonds à ne pas dépasser. Le produit obtenu doit permettre d'obtenir l'équilibre budgétaire.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

- Fixer les taux d'imposition pour 2019 comme suit :

Taxes	Bases imposition 2018	Taux imposition 2018	Bases imposition 2019	Taux adoptés 2019	Variation des taux	Produits correspondants
Taxe habitation	4 884 000	10.28	5 131 000	10.28	constant	527 467
Taxe foncière (bâti)	5 350 000	17.83	5 504 000	17.83	constant	981 363
Taxe foncière (non bâti)	73 600	49.90	74 600	49.90	constant	37 225
Total						1 546 055

➔ **POUR à l'unanimité**

Budget primitif

M. Michel GAY, Adjoint au Maire délégué aux Finances, présente le budget primitif.

Section de Fonctionnement Dépenses = Recettes : 2 627 000 €
Section d'investissement Dépenses = Recettes : 2 370 000 €

➔ **POUR à l'unanimité**

4.2 Approbation du Compte Administratif 2018 – Lotissement « Les Alloués »

M. Michel GAY, Adjoint au Maire délégué aux Finances, présente le budget primitif.

Section de Fonctionnement Dépenses = Recettes : 436 711 €
Section d'investissement Dépenses = Recettes : 484 521 €

➔ **21 voix POUR et 1 ABSTENTION (Joseph NGUYEN pour Claudine CLAIR D'ANTONIO)**

5 – Subventions 2019 aux associations

N° 2019-04-11/03

Monsieur Laurent BELUZE, Adjoint au Maire délégué aux associations, explique au Conseil municipal que la commission « Vie associative - Tissus artisanal et commercial » et le bureau municipal ont examiné les demandes de subvention des associations, en s'appuyant notamment sur trois critères :

- l'action menée en direction des enfants,
- l'action menée en direction des habitants de Renaison,
- les manifestations participant à l'animation du village.

Il présente un tableau récapitulatif des demandes et les propositions soumises à l'assemblée délibérante et l'invite à se prononcer pour chaque demande.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

- Fixer la liste et le montant des subventions attribuées aux associations, au titre de l'année 2019, comme indiqué.

ADMR	400 €
ALPE	400 €
Amicale Laïque (toutes sections)	300 €
Amicale Marche et Athlétisme Renaison	1 100 €
Amicale Gymnastique	1 200 €
Avenir Côte Foot	1 000 €
Chasse St Hubert	400 €
Comité des Fêtes	2 500 €
Classes Renaisonnaises	100 €
Commanderie du Saucisson Vigneron	300 €
Côte Roannaise Alliance Basket	1 500 €
Laissons nous chanter	100 €
Les Années Morelles	250 €
Passion et Chant	100 €
Association Pentatête	1 000 €
Société Musicale de Renaison	1 200 €
Union Sportive Renaisonnaise Apchonnoise	300 €
Club omnisport Roannais	150 €
FOL projet éco école	500 €
Foyer Socio-éducatif du Collège	1 088 €
Club Accueil Amitié	150 €
Sous-total	14 038 €

- *Ne participe au vote : Mme Arlette RONDEPIERRE, membre de l'association Amis du Patrimoine Rural en Côte Roannaise*

Présents : 17 Votants : 21

Amis du Patrimoine Rural en Côte Roannaise	500 €
--	-------

- *Ne participe au vote : M. Michel GAY et Mme Marie CHERVIER, membre de l'association COJAP*

Présents : 16 Votants : 20

COJAP	700 €
-------	-------

Soit un total de subventions de 15 238 €.

➔ **POUR à l'unanimité**

6 – Indemnités de fonction des élus – mise à jour du tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités (conseiller en charge de la jeunesse) N° 2019-04-11/04

M. Michel GAY, Adjoint au Maire délégué aux Finances, rappelle que les indemnités de fonction du Maire, des Adjointes et des Conseillers municipaux ont été modifiées par une délibération N° 2017-03-14/06 en date du 14 mars 2017. Un tableau récapitulatif des indemnités a été annexé à cette délibération.

Il rappelle également que M. Nicolas GAUTHIER avait été chargé de la jeunesse sous l'autorité de M. Joël THIVEND, Adjoint délégué.

Pour des raisons professionnelles M. Nicolas GAUTHIER n'est plus en mesure d'assurer cette mission. M. Joël THIVEND la reprendra jusqu'à la fin du mandat.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

- Prendre acte que M. Nicolas GAUTHIER ne peut plus assurer la mission « en charge de la Jeunesse » à compter du 1^{er} mai 2019 ;
- Approuver le nouveau tableau récapitulatif des indemnités, applicable à compter du 1^{er} mai 2019, constituant annexe à la présente délibération.

➔ POUR à l'unanimité

7 – Projet de périmètre du futur syndicat issu de la fusion : de Roannaise de l'Eau, Syndicat du Cycle de l'eau ; du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Teyssonne ; du Syndicat des Eaux de l'Isable ; du Syndicat d'études, d'exécution et de distribution d'eau potable de Saint André d'Apchon et Arcon – avis du conseil municipal N° 2019-04-11/05

Madame Emilie GIRARD donne connaissance d'un courrier de Monsieur le Préfet de la Loire, reçu le 6 mars 2019, adressant une copie de l'arrêté préfectoral du 12 février 2019 fixant le projet de périmètre du futur syndicat issu de la fusion : de Roannaise de l'Eau, Syndicat du Cycle de l'eau ; du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Teyssonne ; du Syndicat des Eaux de l'Isable ; du Syndicat d'études, d'exécution et de distribution d'eau potable de Saint André d'Apchon et Arcon.

Conformément à l'article L 5212-27 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal est invité à se prononcer sur la création de la future structure et sur le projet de statuts annexé.

Elle donne lecture de l'arrêté préfectoral et des futurs statuts. Les compétences dévolues au futur syndicat seraient les suivantes :

- Compétence 1 : Distribution de l'eau potable
- Compétence 2 : Production, transport et stockage d'eau potable
- Compétence 3 : Assainissement collectif
- Compétence 4 : Assainissement non collectif
- Compétence 5 : Eaux pluviales urbaines
- Compétence 6 : Eaux pluviales et de ruissellement
- Compétence 7 : Prévention des inondations
- Compétence 8 : Gestion des milieux aquatiques

Le siège du syndicat est fixé au 63 rue Jean Jaurès à Roanne (Loire). Il est constitué pour une durée illimitée.

Elle invite l'assemblée délibérante à se prononcer sur la création de cette future structure.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

- Donner un avis favorable à la création du futur syndicat issu de la fusion de Roannaise de l'Eau, Syndicat du Cycle de l'eau ; du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Teyssonne ; du Syndicat des Eaux de l'Isable ; du Syndicat d'études, d'exécution et de distribution d'eau potable de Saint André d'Apchon et Arcon.
- Approuver les futurs statuts du dit syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n° 54/2019 du 12 février 2019.

➔ POUR à l'unanimité

8 – Questions diverses

- Prochain Conseil Municipal : lundi 29 avril 2019

Comptes-rendus des Adjointes

Michel GAY :

- Commission « Personnel / Finances » : jeudi 2 mai 2019 à 18h
- Le contrat de notre apprenti a dû être rompu à compter du 01 avril 2019 (il a démissionné)

Arlette RONDEPIERRE :

- Commission « Voirie » : lundi 20 mai 2019 à 18h30
- Plusieurs dégradations de bâtiments ou équipements ont été constatés.
- Piste cyclable rue de Saint André : l'écluse sur le pont devrait être aménagée avec des barrières bois sans trottoir.
- Piste pumptrack : nous avons du liseron qui pousse à travers le goudron. Nous allons utiliser du vinaigre blanc. Il faudra sans doute chauffer l'enrobé et tasser les espaces endommagés.

Muriel MARCELLIN :

- Commission « Urbanisme » : mardi 23 avril 2019 à 17h30

Joël THIVEND :

- Commission « Education Jeunesse » : jeudi 9 mai à 19h en mairie

- Le self à la cantine sera mis en œuvre après la rentrée des vacances de Pâques. Une visite dans une cantine à Riom a démontré l'efficacité du système dans le calme et avec un vrai tri de déchet.
Le self ne concerne que les enfants de l'école élémentaire. Il serait souhaitable d'avoir un choix de 2 entrées. A discuter avec ELIOR

Sylvie GALLAND :

- Commission « Cadre de vie » : jeudi 18 avril 2019 à 18h

Laurent BELUZE :

- Commission « Vie associative – Tissus artisanal et commercial » : vendredi 19 avril 2019 à 16h

Autres interventions :

Joseph NGUYEN :

- L'espace derrière Carrefour Market pourrait être un espace de partage, multifonction, en jardins partagés ou jardins ouvriers et création d'une pépinière communale → il faudrait un espace en herbe également pour laisser jouer les enfants
Muriel : attention, cette zone a une contrainte d'exploitation en matière d'urbanisme
Jacques THIROUIN : ce terrain a été viabilisé. Il faudrait un terrain ailleurs mais avec un animateur.
- L'espace rue Caporal Goutaudier pourrait être aménagé avec du parking et des bancs pour un espace de tranquillité.

Didier PICARD :

- Il présente le projet du Nauticum élaboré par Roannais Agglomération, du gymnase de la Pacaudière et le projet éolien :
 - * Les Noés : 6 mats 37Gwh/an équivalence consommation habitants : 18 000h
 - * Urbise : 3 mats 15.5 Gwh/an équivalence consommation habitants 7 600 h
- L'éclairage public de la Grange Vignat sera payé par Roannais Agglomération et déduit de notre contribution dès 2019.

Ludovic PICOT :

- Le tri va changer à compter du 01 janvier 2020, les plastiques ne sont plus jetés à la poubelle.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 22 h 30